

Date:

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

LE RENOUVELLEMENT EST OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE

Responsables légaux de l'enfant	
Situation : Célibataire Concubinaç Séparé(e) Divorcé(e)	ge OPacsé(e) OMarié(e) OVeuf(ve)
Parent 1	Parent 2
Nom :	Nom :
Prénom:	Prénom:
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse:	Adresse:
Téléphone :	Téléphone :
Mail:	Mail:
Profession/Lieu:	Profession/Lieu:
Personne a prélevée dans BL Portail Famille : O Parent l O Parent 2	
Médecin traitant	
NOM + numéro de téléphone :	
Personnes à prévenir en cas d'incident (autres que les parents)	
Nom & Prénom Lien avec l	'enfant Téléphone
Choix du mode de facturation	
 À réception de la facture sur l'application BL Portail Famille (cf. Article 3 du règlement intérieur ci-joint pour les modalités) 	O Par prélévement automatique (fournir un RIB)
Pour les parents séparés en garde alternée, besoi	n d'une facture : O Commune O Séparée
Engagement	
Je soussigné(e), déclare exacts les renseignement changement de situation, coordonnées, état de sar Je déclare avoir pris connaissance du règlement ir Je certifie être à jour de mes règlements.	nté de l'enfant, au cours de sa scolarisation.

Enfant(s) à inscrire à la restauration scolaire

1er Enfant

Nom : Date de naissance :
Prénom : Lieu de naissance :
Nom de l'école :
L'enfant présente-t-il des allergies alimentaires ? Oui Non
P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui Ono / Si oui, repas apporté ? Oui Ono
En cas de P.A.I., le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'allergie(s) sévère(s) pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.
2 ^{ème} Enfant
Nom : Date de naissance :
Prénom : Lieu de naissance :
Nom de l'école :
L'enfant présente-t-il des allergies alimentaires ? 🔘 Oui 💢 Non
P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui Ono / Si oui, repas apporté ? Oui Ono
En cas de P.A.I. , le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'allergie(s) sévère(s) pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.
3 ^{ème} Enfant
Nom :
Prénom : Lieu de naissance :
Nom de l'école :
L'enfant présente-t-il des allergies alimentaires ? Oui Non
P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui Ono / Si oui, repas apporté ? Oui Ono
En cas de P.A.I. , le dossier doit être signé par les différentes structures et remis dès le jour de la rentrée. Seul un enfant atteint d'allergie(s) sévère(s) pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.

Pour des modifications de date de présence, veuillez vous référer à l'article 4 du règlement

Le choix du régime (standard ou végétarien) ainsi que la fréquence de présence (permanent, repas régulier selon planning ou repas occasionnel) seront à paramétrer sur le site internet BL

Pour des modifications de date de présence, veuillez vous référer à l'article 4 du règlement intérieur ci-joint.